



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-18-1

Ottawa, le 10 janvier 2008

Avis de consultation et d'audience

26 février 2008

Vancouver (Colombie-Britannique)

Changements au préambule et aux articles 11 et 14

Suite à son Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-18 du 19 décembre 2007, le Conseil annonce ce qui suit :

Les changements sont en caractère gras

1. **Préambule**

Pour Vancouver

Les articles 1 à **12 et 16** sont concurrents sur le plan technique pour l'utilisation de la fréquence 104,1 MHz.

Ces demandes, de même que les articles 15 (conversion à la bande FM de la SRC) et **13** (conversion à la bande FM de Pattison), seront traités comme des demandes de radio compétitives pour Vancouver.

2. **Article 11**

Vancouver (Colombie-Britannique)
No de demande 2007-1420-6

Demande présentée par The Coast 104,1 FM Inc. en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Vancouver.

La requérante propose une formule musicale contemporaine qui combinerait rhythm & blues, smooth jazz et adulte contemporaine.

3. Article 14

Vancouver (Colombie-Britannique)

No de demande 2007-1435-4

Demande présentée par 902890 Alberta Ltd. en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Vancouver.

Examen de la demande :

Ghag & Company

202, 8334-128 Street

Surrey (Colombie-Britannique)

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>